



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fermeture de classes et conditions d'enseignement au lycée Maryse-Condé

Question écrite n° 5082

### Texte de la question

M. Carlos Martens Bilongo interroge Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation particulièrement préoccupante du lycée Maryse-Condé à Sarcelles, dans le Val-d'Oise, un établissement qui fait face à d'énormes difficultés sociales et pédagogiques et qui est confronté à la fermeture de classes, la surcharge d'élèves dans ces dernières et le manque de professeurs. Ce lycée, qui concentre le plus faible taux de réussite au bac du département (68 % en 2024 contre plus de 91 % à l'échelle nationale), figure également parmi les derniers de France métropolitaine en matière de résultats académiques. Il est important de souligner que cette situation ne reflète en aucun cas un manque de motivation ou d'intelligence des élèves, mais plutôt de lourdes difficultés sociales auxquelles ils sont confrontés.

L'établissement se distingue en effet par une population d'élèves parmi les plus défavorisés socialement, avec un indice de position sociale particulièrement faible. Les enseignants rapportent des situations extrêmes, comme des élèves vivant dans la rue ou devant s'occuper de leurs frères et sœurs pendant que leurs parents travaillent. Ces difficultés sont exacerbées par un manque de moyens, une surcharge des classes et une dotation horaire globale qui ne prend pas en compte les réalités du terrain. Dans ce contexte, la fermeture de classes, la réduction des moyens alloués à l'établissement et l'augmentation du nombre d'élèves par classe viennent aggraver la situation et risquent d'entraîner une dégradation importante des conditions d'apprentissage.

L'augmentation du nombre d'élèves par classe et la suppression de classes, qui se traduira par un solde négatif de 56 classes pour l'année 2025, sont des mesures qui ne peuvent qu'amplifier les difficultés déjà rencontrées par cet établissement. Ainsi, l'égalité n'est pas un idéal pour cet établissement, simplement parce que l'égalité ne sera pas suffisante pour permettre à ses élèves de rattraper leur retard et de surmonter leurs difficultés sociales. Il est impossible d'étudier dignement lorsqu'un lycéen se trouve à la rue, lorsque sa classe est de surcroît surchargée, ou encore lorsqu'un élève doit s'occuper de ses frères et sœurs pendant que ses parents travaillent, cumulant parfois deux emplois en même temps. De même, il paraît difficile de confier à un enseignant une classe de 35 élèves au quotidien, avec une charge aussi lourde et difficile à gérer. Puisque l'égalité de traitement ne suffit pas, il faut imposer l'équité. Il s'agit des mêmes moyens qu'ailleurs, mais sans prendre en compte les difficultés bien réelles auxquelles l'établissement fait face. Les enseignants ont courageusement lancé une grève et ont occupé l'établissement jour et nuit pour dénoncer cette situation, signalant un épuisement grandissant face à des classes de 35 élèves. Cette mobilisation illustre l'urgence d'agir pour améliorer l'encadrement et les conditions d'enseignement dans ce lycée. M. le député demande à Mme la ministre si, compte tenu des conditions matérielles et pédagogiques adaptées à 24 élèves seulement, elle maintiendra la répartition actuelle de quatre classes de 27 élèves en seconde MTNE. Il lui demande également si elle acceptera la demande de dotation globale 2025, permettant d'avoir en seconde MTNE quatre classes de 24 élèves et une de 12 élèves. Concernant le baccalauréat professionnel CIEL, spécialité classée dans le secteur « production », il lui demande si elle continuera à ignorer ses besoins spécifiques, en refusant de financer chaque classe à hauteur de 19,2 heures de volume complémentaire par professeur, d'une part, et si la définition des dotations globales pour les classes de terminale tiendra compte des 24 élèves par classe, des redoublants et des élèves arrivant en cours d'année, afin d'éviter de fausser les calculs. Enfin, il lui demande si elle persistera à négliger la diversité des spécialités, le manque d'heures pour accompagner les élèves, ainsi que les moyens insuffisants pour mener des projets pédagogiques.

## Données clés

**Auteur** : [M. Carlos Martens Bilongo](#)

**Circonscription** : Val-d'Oise (8<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 5082

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

**Ministère attributaire** : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 18 mars 2025